

L'immigration, sujet majeur en Europe, secondaire dans la campagne

mardi 17 mai 2005, par [Christiane Chombeau](#), [Thomas Ferenczi](#)

Le Monde - 17/05/2005

C'est un sujet majeur en Europe, et pourtant l'immigration est passée au second plan de la campagne référendaire française... Turquie exceptée. Car c'est bien, au fond, l'adhésion éventuelle d'Ankara qui fait aujourd'hui en France figure de substitut au débat sur l'immigration en général.

Opposé à l'entrée de la Turquie dans l'UE parce que, dit-il, l'« Europe ne peut pas accueillir tous les pays du monde », Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, soutient cependant que le traité constitutionnel, en autorisant les coopérations renforcées, permettra de mieux lutter contre l'immigration clandestine. L'ancien ministre de l'intérieur espère ainsi amener l'électorat le plus droitier de son parti et, *a priori*, le plus hostile à la construction européenne à voter oui au référendum.

L'Agence pour les frontières extérieures

Le ministre de l'intérieur polonais, Ryszard Kalisz, a indiqué, samedi 14 mai, que son pays continuait de s'opposer à la création d'une force de police européenne d'intervention aux frontières extérieures de l'UE, comme le souhaitent la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. « Nous avons notre propre police des frontières, parfaitement spécialisée », estime le ministre. La Pologne, qui surveille 1 200 kilomètres de la frontière extérieure de l'Union, va abriter le siège de la nouvelle Agence pour la coopération opérationnelle aux frontières de l'UE, créé en 2004. Les Cinq veulent aller plus loin, comme le permet la Constitution.

« Nous serons plus forts ensemble pour lutter contre les filières criminelles qui exploitent la misère humaine, pour mettre un terme au détournement des procédures d'asile politique, ou pour définir des critères communs à l'immigration économique », a-t-il ainsi expliqué lors d'un meeting jeudi 12 mai à Paris. Le 3 mai, à Marseille, il avait revendiqué le droit de parler immigration : « Depuis plus de vingt ans, on ne peut pas parler d'immigration, pris en tenaille entre deux extrémismes, entre ceux pour qui prononcer le mot est déjà raciste et ceux pour qui les immigrés sont la cause de tous nos problèmes. J'en ai assez de ce terrorisme intellectuel. »

PRISE DE CONSCIENCE

Philippe de Villiers, lui, utilise bien plus nettement la peur que suscite l'hypothèse d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne. « Selon un sondage turc (...), 44 % des Turcs déménageraient très probablement dans un autre pays de l'Union européenne si la Turquie venait à adhérer. L'immigration annoncée serait de grande ampleur », lit-on dans un de ses tracts. Un autre affirme que cela « entraînerait un véritable appel d'air pour les délocalisations comme pour l'immigration ».

Du coup, Jean-Marie Le Pen paraît en retrait sur ce thème qu'il a choisi de ne pas mettre particulièrement en avant pendant la campagne. « Il n'en a pas besoin. Tout le monde sait ce qu'il pense », souligne sa fille, Marine. « Je vous laisse vous rendre compte par vous-même que les logements qu'ils occupent, les écoles, les hôpitaux, les crédits d'assistance vous sont déduits par préférence étrangère », s'est exclamé le président du FN lors de son discours du 1^{er} mai à Paris. « Nous ne sommes pas protégés contre (...) [les ressortissants du tiers-monde] qui affluent chez nous pour être logés, nourris, soignés aux frais des

contribuables français » , a-t-il encore déclaré au Journal du dimanche du 15 mai.

Qu'en est-il, pourtant, de la politique européenne en matière d'immigration ? Depuis les accords de Schengen, signés au départ par cinq pays en 1985, et qui ont mis dix ans à être mis en œuvre, l'Europe a pris conscience que la liberté de circulation à l'intérieur de ses frontières supposait une coopération en matière d'immigration et de contrôle des frontières extérieures. Sur des sujets aussi sensibles, les Etats ont avancé avec une extrême prudence, même si les sondages indiquent que les opinions sont favorables à cette coopération. La Constitution fait de ce sujet une politique commune, mais reste prudente sur des questions très sensibles comme la fixation des quotas d'immigrés, qui reste de la responsabilité des Etats.

En novembre dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement des 25 avaient chargé la Commission de préparer un plan d'action sur cinq ans (le programme de La Haye) pour fixer la stratégie de l'Union sur ces questions ainsi que sur la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

Ce plan a été présenté le 10 mai par le commissaire Franco Frattini. Le programme de La Haye s'est donné notamment pour objectifs de « contrôler les frontières extérieures de l'Union » et de « réguler les flux migratoires » . Une double ambition qui implique une lutte redoublée contre l'immigration clandestine, mais aussi une réflexion commune sur l'immigration légale.

Sur le premier point, la mise en place d'une agence de contrôle des frontières, à Varsovie, est en cours. Sur le second, la Commission, comme le Conseil, considère que le déclin démographique des Etats européens rendra indispensable le recours à une main-d'œuvre étrangère. Reste à s'entendre sur les modalités de cette ouverture. L'Allemagne et la France, entre autres, sont plutôt réservées. Une audition publique aura lieu le 14 juin, et la Commission pourrait présenter un premier projet avant la fin de l'année.

Certains Etats se sont inquiétés des effets entraînés par les opérations de régularisation entreprises récemment en Espagne. Sans méconnaître le droit de chacun des pays de l'Union à mener la politique de son choix, ils ont souhaité qu'un mécanisme d'information mutuelle soit mis en place pour permettre une meilleure coordination.

La Commission s'était engagée à soumettre aux Etats une proposition avant la fin du mois de mai afin qu'une première discussion puisse avoir lieu le 3 juin entre les ministres de l'intérieur. Le texte n'étant pas prêt, en raison de divergences entre les 25, la discussion a été reportée à une date ultérieure.